

1 Qu'est-ce que le VPH ?

Le VPH est le « virus du papillome humain ». C'est un virus transmis sexuellement et il existe environ 200 types de VPH. Le sous-groupe des types de VPH qui infectent les organes génitaux peut causer des verrues génitales et des cancers mortels tels que le cancer du col de l'utérus et les cancers du pénis, de l'anus, de la vulve et de la gorge.

2 Comment puis-je contracter le VPH ?

Le VPH infecte uniquement les cellules de la peau et se transmet par le contact de peau à peau. Les types de VPH qui infectent les organes génitaux et la gorge se transmettent par contact sexuel.

3 Comment puis-je savoir si j'ai contracté le VPH ?

La plupart du temps, vous ne le savez pas. Mais certaines personnes qui ont été exposées au VPH ont développé des verrues (des excroissances sur la peau qui ressemblent parfois à de petits choux-fleurs). Celles-ci et d'autres changements dus au VPH peuvent causer des démangeaisons ou des brûlures. Les personnes qui sont atteintes de la maladie à un stade plus avancé comme le cancer peuvent observer des saignements, des douleurs et d'autres symptômes.

4 Comment puis-je éviter de contracter le VPH ?

Éviter entièrement le VPH peut être difficile – plus de 80 % des personnes sexuellement actives contractent au moins une infection génitale au VPH à un moment de leur vie ! Mais vous pouvez faire plusieurs choses pour réduire les risques : 1) Faites-vous vacciner pour prévenir l'infection au VPH si vous êtes admissible à la vaccination ou si votre fournisseur de soins de santé pense que cela vous sera profitable ; 2) Les préservatifs peuvent réduire (mais pas éliminer) les risques de contracter le VPH ; 3) Réduisez le nombre de partenaires sexuels que vous avez.

5 Comment puis-je éviter de transmettre le VPH à mon partenaire ?

Il se peut qu'il soit impossible d'éviter complètement de transmettre le VPH. Mais vous pouvez faire plusieurs choses pour réduire les risques : 1) Faites-vous vacciner pour prévenir l'infection au VPH si vous êtes admissible à la vaccination ou si votre fournisseur de soins de santé pense que cela vous sera profitable ; 2) Utilisez des préservatifs ; 3) Soumettez-vous à un test de dépistage du cancer du col de l'utérus si vous êtes admissible, car celui-ci, en plus de détecter des précancers, comprend parfois aussi le dépistage du VPH. 4) Consultez votre fournisseur de soins de santé si vous pensez avoir des verrues génitales ou d'autres signes d'infection au VPH.

6 Comment puis-je être testé(e) pour le VPH ?

Pour les femmes, les prélèvements effectués sur l'utérus peuvent parfois être testés pour le VPH dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus. Il n'existe aucun test VPH pour les hommes et il n'existe aucun test sanguin pour le VPH.

7 Si j'ai le VPH, devrais-je le dire à mon partenaire ?

La plupart des personnes qui sont sexuellement actives ont contracté au moins un type de VPH génital au cours de leur vie, donc le VPH est vraiment courant ! La décision, consistant à révéler à votre partenaire que vous avez actuellement ou aviez dans le passé le VPH ou une maladie causée par le VPH, est personnelle. La chose la plus importante est de s'assurer qu'il/elle est vacciné(e) ou qu'elle passe un test de dépistage de cancer du col de l'utérus si elle est admissible.

8 Si je contracte le VPH, vais-je avoir le cancer ?

Seule une petite fraction des personnes qui contractent le VPH développent un cancer, donc avoir le VPH ne signifie pas que vous aurez le cancer ! Cependant, il est important de réduire les risques en vous faisant vacciner si vous êtes admissible, ou si votre fournisseur de soins de santé pense que cela peut vous être profitable, et de passer un dépistage du cancer du col de l'utérus si vous êtes admissible.

9 Je me suis fait vacciner contre le VPH, ai-je toujours besoin d'un dépistage pour les cancers liés au VPH ?

Même si le vaccin réduit considérablement vos risques de cancers liés au VPH, les femmes qui se sont fait vacciner contre le VPH doivent malgré tout passer un dépistage du cancer du col de l'utérus. Discutez avec votre fournisseur de soins de santé de la politique de dépistage dans votre région.

10 Si j'ai des contacts avec quelqu'un ayant des verrues, vais-je contracter le VPH ?

Les verrues contiennent une grande quantité de VPH qui peut se propager, donc il y a de bonnes chances que vous puissiez contracter le virus. Cela ne veut pas dire que vous aurez sûrement vous-même des verrues, mais vous devriez en parler à votre fournisseur de soins de santé afin d'être vacciné(e) ou de passer un dépistage.

11 Je suis un garçon, devrais-je me préoccuper du VPH ?

Oui ! Garçons et filles, hommes et femmes – vous courez tous des risques de contracter le VPH vu qu'il est sexuellement transmissible ! Le VPH peut causer des verrues génitales chez les garçons ainsi que des cancers de l'anus, du pénis et

de la gorge. Les garçons peuvent également passer le VPH à leurs partenaires sexuels, donc éviter de le contracter en premier lieu est une excellente idée. Si vous le pouvez, faites-vous vacciner !

12 J'ai plus de 26 ans, devrais-je me faire vacciner ?

Certaines personnes de plus de 26 ans peuvent profiter de la vaccination contre le VPH. Parlez-en à votre fournisseur de soins de santé.

13 Je n'ai jamais eu de rapports sexuels, dois-je passer un test de dépistage du VPH ?

Si vous n'avez jamais eu de rapports sexuels, les risques de contracter le VPH sont si faibles que cela ne vaut pas la peine de passer le test.

14 J'ai passé le test de dépistage et je n'ai pas le VPH, cela signifie-t-il que je ne cours aucun risque de cancer lié au VPH ?

Cela signifie que votre risque de développer un cancer dans un proche avenir est très faible. Cependant, vous devrez peut-être passer un autre test de dépistage dans le futur, en fonction de la politique de dépistage dans votre région.

15 Est-ce qu'il y a des changements de style de vie que je peux faire pour réduire les risques de contracter le VPH ?

Oui ! Vous pouvez réduire vos risques de contracter le VPH en vous faisant vacciner si vous êtes admissible, en utilisant des préservatifs et en réduisant le nombre de partenaires sexuels que vous avez. Vous pouvez également réduire vos risques de développer un cancer si vous avez déjà été infecté(e) par le VPH en passant un test de dépistage si vous êtes admissible, et en cessant de fumer.

16 Est-ce que les préservatifs empêchent le VPH ?

Les préservatifs ne réduisent que partiellement les risques d'infection parce qu'ils ne couvrent (protègent) que partiellement la peau de la région génitale. Plus vous utilisez régulièrement des préservatifs, mieux vous êtes protégé(e). Le fait d'utiliser des préservatifs constamment réduit les risques de propagation du VPH d'environ 70 %. Une utilisation moins fréquente signifie moins de protection.

17 Est-ce que le vaccin contre le VPH est sans danger pour mon enfant ?

Oui. Les vaccins contre le VPH ont fait l'objet d'évaluations indépendantes approfondies. Toutes les données scientifiques montrent que les vaccins contre le VPH sont extrêmement sûrs. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et presque tous les pays du monde recommandent désormais la vaccination. Plus de 200 millions de doses ont été distribuées, et aucun effet secondaire significatif n'a été observé autre que la réaction temporaire à l'emplacement de l'injection.

18 Comment le VPH conduit-il au cancer ?

Une fois infecté, l'organisme peut ne pas éliminer l'infection au VPH. Si l'organisme ne parvient pas à éliminer l'infection, la persistance à long terme peut entraîner des changements précancéreux. S'ils ne sont pas traités, certains de ces changements vont évoluer au fil du temps en cancer. Le dépistage et le traitement de précancers réduisent considérablement les risques de développer un cancer.

19 Ma fille devrait-elle passer un test de dépistage ?

La plupart des pays ont des lignes directrices sur le dépistage chez les femmes du cancer du col de l'utérus et ces lignes directrices devraient être suivies. Les filles vaccinées peuvent toujours avoir besoin d'une forme de dépistage pour protéger contre les types de VPH les plus rares qui peuvent causer le cancer et qui ne sont pas arrêtés par le vaccin. Cependant, les filles vaccinées ont une probabilité beaucoup plus faible de développer des cancers et cela pourrait réduire le nombre de dépistages préalables et de traitements chirurgicaux éventuels dont votre fille (et toute autre jeune femme dont vous vous souciez) pourrait avoir besoin.

20 Si j'ai le VPH durant ma grossesse, va-t-il affecter mon bébé ?

Le VPH ne se transmet pas facilement de la mère au nourrisson. Dans de rares cas, les bébés nés de mères qui ont des verrues génitales dues au VPH (VPH de types 6 et 11) au moment de la naissance peuvent contracter le virus pendant qu'ils traversent la filière génitale. Les bébés peuvent plus tard développer d'autres verrues dans le larynx qui peuvent nécessiter un traitement chirurgical. Le fait de vacciner les femmes contre le VPH 6 et 11 réduit considérablement le risque de transmission du virus des mères à leurs nourrissons.

21 Comment puis-je réduire mes risques de développer des maladies liées au VPH ?

Saisissez toute opportunité de passer un dépistage et observez les directives locales concernant la fréquence des dépistages. Si vous avez des signes de précancer, demandez à être suivi(e) ou à recevoir un traitement. Il est très probable que dans l'avenir, les femmes adultes seront aussi vaccinées. Actuellement, seuls quelques pays ont des programmes qui couvrent systématiquement la vaccination des femmes âgées de plus de 26 ans.

Aucun dépistage n'est disponible pour les hommes. Une utilisation régulière de préservatifs peut les aider à réduire les risques d'infection sans toutefois les éliminer complètement. La vaccination est le meilleur moyen de prévenir le VPH

chez les filles et les garçons. Demandez à votre fournisseur de soins de santé si vous êtes admissible à la vaccination contre le VPH.

22 Devrais-je toujours me faire vacciner, si j'ai plus de 26 ans ?

Aux États-Unis, la vaccination est autorisée jusqu'à l'âge de 26 ans, qui est la limite d'âge qui a été utilisée pour effectuer les essais cliniques des vaccins. En Europe, la vaccination est approuvée à partir de l'âge de 9 ans, bien qu'il n'y ait pas de limite d'âge supérieure, l'admissibilité au vaccin peut dépendre de la politique et des lignes directrices de santé locales. Certaines études ont montré que la vaccination des femmes jusqu'à des âges allant de 45 à 50 ans est très protectrice chez celles qui n'ont pas été infectées par le VPH avant la vaccination. La plupart des pays ont des lignes directrices relatives à la vaccination des femmes adultes.

23 J'ai passé le test de dépistage et je n'ai pas le VPH, cela signifie-t-il que je ne cours aucun risque de cancer lié au VPH ?

Tant que vous êtes sexuellement actif/ve, vous courrez des risques d'être infecté(e) par le VPH, ainsi que des risques faibles de développer un cancer.

24 Mon partenaire m'a dit qu'il/elle avait le VPH, est-ce que cela signifie que je l'ai aussi contracté ?

Pas nécessairement, mais l'infection au VPH est généralement transmise entre les partenaires en quelques mois. Le VPH est en grande partie invisible, mais si vous présentez des signes d'infection au VPH, tels que des verrues génitales, vous devriez en parler à votre médecin.

En effet, vous ou votre partenaire pouvaient avoir contracté le VPH sans le savoir. Si vous êtes une femme sexuellement active, il est logique de passer un test de dépistage du cancer du col de l'utérus disponible, étant donné que dans certains cas, le dépistage systématique comprend aussi le dépistage du VPH dans votre utérus. Il n'y a pas de traitement spécifique de l'infection au VPH, mais il est important de rechercher et de traiter les cellules précancéreuses trouvées durant le processus de dépistage.

Il n'existe aucune procédure de test ou de dépistage du VPH approuvée pour les hommes.

25 Comment puis-je éviter de transmettre le VPH à mon partenaire ?

Si vous savez que vous avez contracté le VPH parce que vous avez des verrues génitales ou parce que vous avez passé un test de dépistage du VPH, votre seule option consiste à utiliser régulièrement des préservatifs. Même s'ils ne fournissent pas une protection totale, ils permettent de réduire les risques. Si votre partenaire et vous-même êtes admissibles, faites-vous vacciner contre le VPH. Il y a environ 200 types de VPH et la vaccination peut vous protéger contre ceux que vous n'avez pas déjà.

26 Mon partenaire m'a dit qu'il/elle avait le VPH. Je ne l'ai pas. Est-ce que cela signifie qu'il/elle m'a été infidèle ?

Non. Le VPH peut rester dormant (latent, voire non détectable) pendant bien longtemps. Il est donc très difficile de savoir avec certitude quand le VPH a été contracté.

27 Je crois que mon partenaire m'a transmis le VPH. Est-ce qu'il/elle aurait pu faire quelque chose pour l'éviter ?

La plupart du temps, les gens ne savent pas qu'ils ont le VPH, même s'ils l'ont contracté depuis un certain temps. Donc, vraisemblablement, votre partenaire n'avait aucune idée qu'il/elle était en train de vous transmettre le virus. Le fait d'augmenter le nombre de personnes vaccinées diminuera les risques de transmettre le virus aux personnes qui nous tiennent à cœur. Si vous pensez avoir le VPH, vous devriez demander à votre fournisseur de soins de santé si vous ou votre partenaire êtes admissibles au dépistage du cancer du col de l'utérus.

28 Je prends des pilules contraceptives, est-ce que cela augmente les risques ?

L'utilisation à long terme de contraceptifs oraux a montré que cela augmentait légèrement les risques de cancer du col de l'utérus, mais seulement chez les femmes infectées par le VPH. La plupart des preuves proviennent d'études plus anciennes. Les pilules actuellement disponibles ont des niveaux plus faibles d'œstrogène et donc les risques, s'ils existent, ne sont pas clairs à ce stade. Le fait d'avoir contracté le VPH est le principal facteur de risque de cancer du col de l'utérus, et la prévention se base toujours sur la vaccination pour prévenir l'infection au VPH et sur le dépistage de précancers du col de l'utérus. En cas de doute, consultez votre fournisseur de soins de santé.

29 Est-ce que je peux passer un test de dépistage pour les cancers de l'anus, du pénis et de la gorge ?

Il n'y a pas de test disponible permettant d'identifier les lésions précancéreuses dans ces parties du corps.

30 J'ai le VIH, puis-je me faire vacciner contre le VPH ?

Oui. Les personnes séropositives réagissent au vaccin de la même manière que les personnes qui n'ont pas le VIH. La vaccination des personnes séropositives et d'autres personnes immunodéprimées est fortement recommandée jusqu'à l'âge de 26 ans parce que leurs risques de développer des cancers augmentent à cause

du VPH. Certaines personnes séropositives peuvent profiter de la vaccination après l'âge de 26 ans, vous devriez en discuter avec votre fournisseur de soins de santé.